

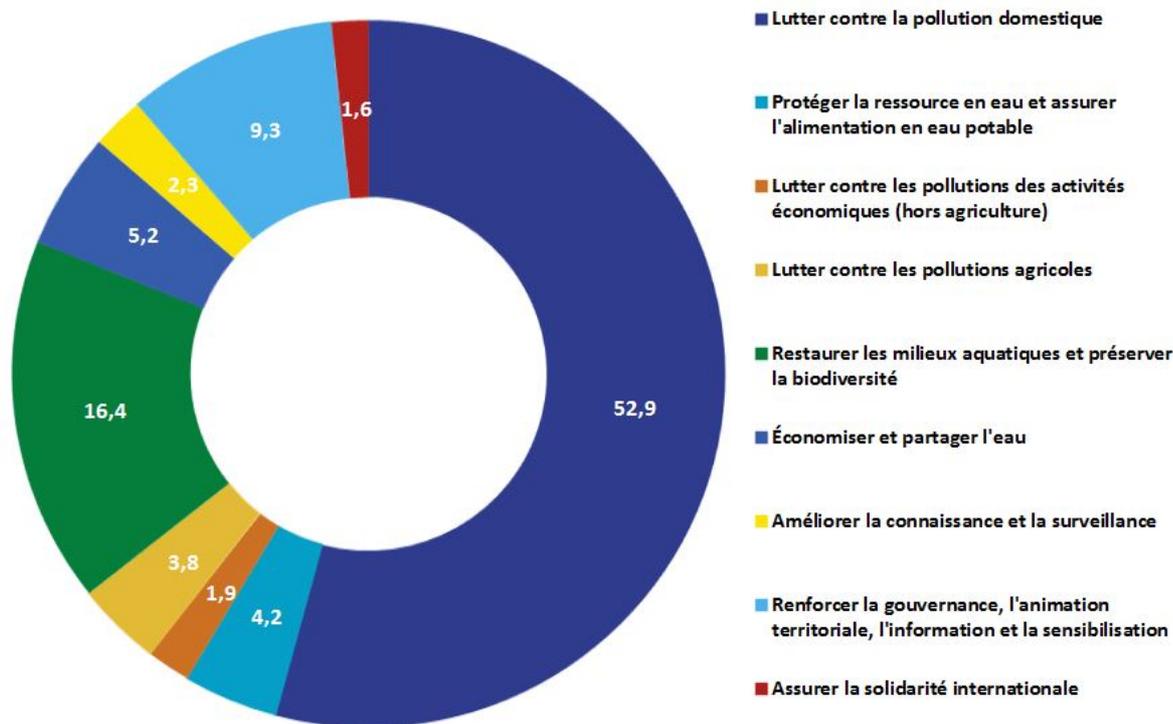
Orléans, le 04 juillet 2019

100 millions d'euros engagés pour l'eau et les milieux aquatiques dans le contexte du nouveau programme d'intervention de l'agence de l'eau

Le 27 juin 2019, s'est tenue la deuxième réunion du conseil d'administration pour l'année 2019, première année de mise en œuvre du 1^{er} programme.

Depuis le début du lancement de son 11^e programme, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a attribué près de 100 millions d'euros d'aides financières. Plus de la moitié sont destinées aux collectivités pour améliorer le service d'eau potable et d'assainissement.

Répartition (en millions d'euros) des aides financières par domaines d'actions (deux premiers trimestres 2019)



Près de 53 millions d'euros d'aides attribuées aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable portées par les collectivités avec :

- 31 millions d'euros pour améliorer le traitement des rejets de pollution domestique
- 15 millions d'euros pour améliorer la collecte des eaux usées
- 6,5 millions d'euros pour la gestion des eaux pluviales

Près de 4 millions pour l'eau potable notamment pour sécuriser la distribution de l'eau potable.

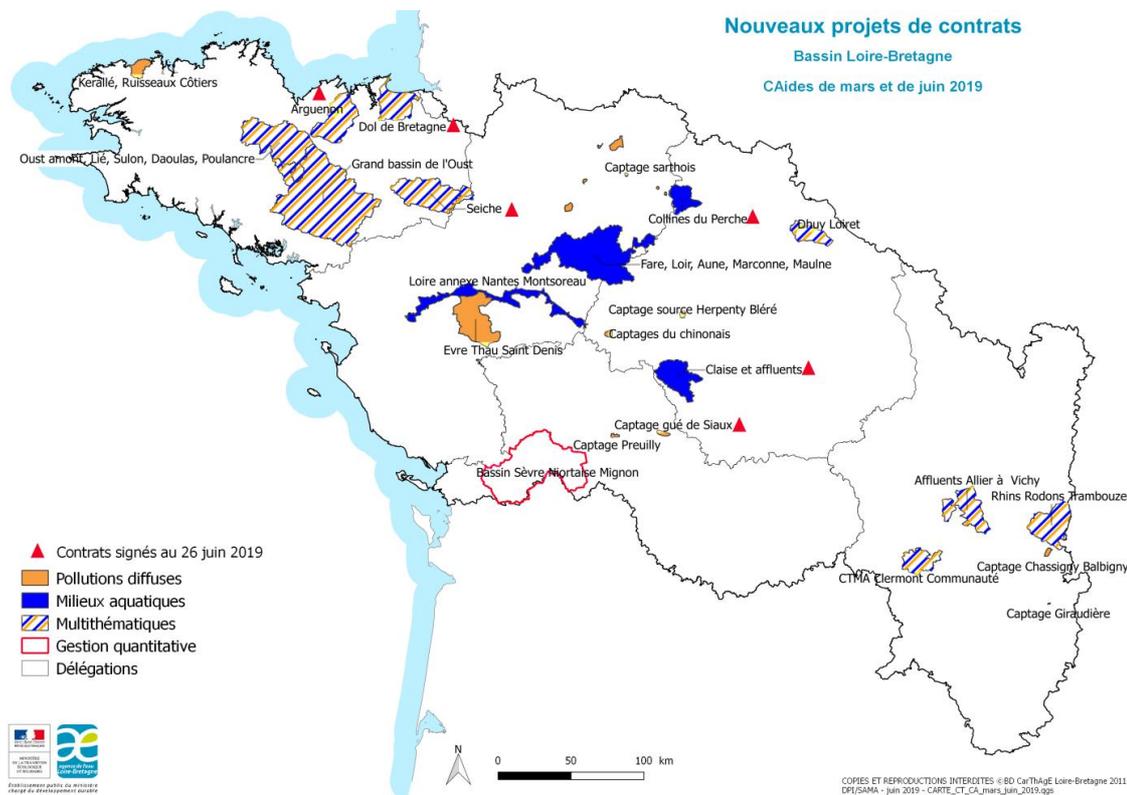
Le conseil d'administration a approuvé 20 contrats depuis le début de l'année dont 6 contrats sont déjà signés sur le territoire du bassin Loire-Bretagne.

« Outil rénové dans le 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le contrat territorial se déploie sur les territoires », Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les six premiers contrats territoriaux 2019 – 2021 du bassin Loire-Bretagne* sont signés dans la Vienne, les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Loir-et-Cher.

(*) Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2019 a approuvé 11 nouveaux projets de contrats pour un montant prévisionnel de 38 millions d'euros d'aide.



Mis en œuvre depuis le 7^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le contrat territorial reste l'outil privilégié pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet de répondre au plus près aux enjeux des territoires et se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau.

Outil conforté dans le nouveau programme de l'agence (le 11^e programme), il a été rénové pour mieux répondre aux enjeux et au contexte évolutif nécessitant dans un cadre financier plus resserré d'être plus sélectif et plus exigeant pour répondre à la nécessaire amélioration rapide de l'état des eaux.

Voir les premiers contrats territoriaux signés : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/les-premiers-contrats-territoriaux.html>

Retrouvez [sur notre espace presse](#) les communiqués relatifs aux actions engagées en ce début du 11^e programme.

Contact presse :

Stéphanie Blanquart • Déléguee à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 11 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Son conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales, pour un tiers de représentants des acteurs économiques et associatifs du bassin et pour un tiers de représentants des services de l'État.

Le conseil d'administration est présidé par **Marie-Hélène Aubert**, inspectrice générale de l'administration du développement durable.

45063 Orléans cedex 2
Tél : 02 38 51 73 73
agence.eau-loire-bretagne.fr